



INTÉRESSÉ(E) À FAIRE PARTIE

DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Vous êtes citoyen(ne) de Saint-Cuthbert, vous portez un intérêt aux questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire, et vous souhaitez vous impliquer au sein de votre municipalité? Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pourrait vous intéresser.

Le CCU a pour mandat d'étudier et d'analyser diverses demandes en matière d'urbanisme, notamment les demandes de dérogation mineure, les modifications réglementaires, les demandes en lien avec le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ainsi que toute autre demande relative à l'aménagement du territoire.

Le comité est composé de deux (2) membres du conseil municipal et de cinq (5) citoyen(ne)s de Saint-Cuthbert, nommé(e)s par résolution du conseil municipal.

En moyenne, le comité tient environ six (6) réunions par année. Chaque réunion est rémunérée à raison de 80\$ par séance.

Le CCU est régi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. À ce titre, les membres doivent suivre une formation obligatoire et respecter les règles, procédures et critères applicables à l'exercice de leurs fonctions.

CRITÈRES PRIVILÉGIÉS DE SÉLECTION DES MEMBRES

- Votre disponibilité, votre assiduité et votre intérêt pour l'aménagement du territoire;
- Votre impartialité et votre capacité à agir sans conflit d'intérêts;
- Votre compétence professionnelle, bien que ce critère constitue un atout et non une exigence;
- Votre engagement à respecter la confidentialité des renseignements personnels auxquels vous aurez accès.



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

QUESTIONNAIRE

Qu'est-ce qui vous incite à poser votre candidature?

Êtes-vous familier avec les notions d'urbanisme et d'environnement?

Signature : _____

Date : _____